

En direct des associations

Bulletin / Juin 2024

ALPAF

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 JUIN 2024

Déclaration Solidaires Finances

Malgré nos doutes maintes fois exprimés au fil des réunions préparatoires à sa création depuis 2019, la Fédération d'Action Sociale Finances a vu le jour lors de son assemblée générale constitutive du 23 mai dernier, étape officielle de sa mise en place.

La fédération a pour but affiché de développer l'action sociale ministérielle et de placer ses bénéficiaires au centre de son action ; **Solidaires Finances** en attendra des preuves concrètes au niveau de chacune des associations ALPAF, AGRAF et EPAF qu'elle encadre. Encore plus dans le contexte actuel où la recherche d'attractivité de la Fonction publique est affichée.

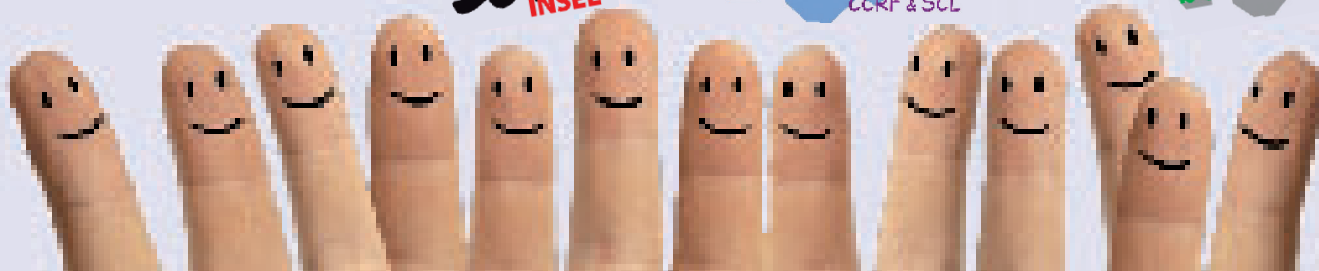
Malgré tout, **Solidaires Finances** n'est toujours pas convaincue de l'utilité de cette fédération et continue de craindre pour le futur des prestations d'action sociale ministérielle, pour le devenir des opérateurs ALPAF, AGRAF et EPAF et de leurs personnels.

Ainsi, **Solidaires Finances** a rappelé et réaffirmé son attachement au fonctionnement d'ALPAF, AGRAF et EPAF, ainsi qu'à leur indépendance. Nous continuerons de défendre les droits des agentes et agents du ministère en matière d'action sociale au travers de ces trois associations, ainsi que ceux des personnels de celles-ci.

Sur la convention d'objectifs, de moyens et de performance (COMP), **Solidaires Finances** a noté avec satisfaction la prise en compte des personnels retraités. Bien que cela ne résolve pas le problème récurrent de la communication envers eux, il était essentiel qu'ils et elles soient bien présents et présentes. Cette convention présentée lors de la création de la Fédération d'Action Sociale Finances n'est qu'une convention de transition pour la fin de l'année 2024, **Solidaires Finances** attend donc la convention pluriannuelle du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2027.

Sur l'assemblée générale extraordinaire convoquée aujourd'hui pour voter le changement de nom et de statuts d'ALPAF, **Solidaires Finances** rappelle son opposition à la suppression des statuts de la représentation des organisations syndicales au sein du conseil de surveillance, la représentativité syndicale n'étant plus présente que par le biais de la vice-présidence. Une seule personne pour représenter l'ensemble des différentes organisations syndicales dans l'instance qui contrôle l'utilisation des subventions !

En conséquence, **Solidaires Finances** votera **CONTRE** les nouveaux statuts proposés lors de cette assemblée.



En direct des associations

Bulletin / Juin 2024

ALPAF

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 JUIN 2024

Compte-rendu

Le jeudi 13 juin 2024 se sont tenues les assemblées générales ordinaire et extraordinaire de l'ALPAF.

VOTE DES STATUTS DE L'ALPAF

Suite à l'assemblée constitutive de la Fédération d'Action Sociale Finances qui s'est tenue le 23 mai 2024, les statuts de l'ALPAF ont été modifiés.

Solidaires Finances prend note des modifications tout en s'opposant à cette délibération.

En effet **Solidaires Finances** n'est pas convaincue de l'utilité de cette fédération et craint pour l'avenir de l'action sociale ministérielle en matière de logement.

Elle rappelle les baisses sensibles des subventions attribuées à ces actions ces dernières années.

Solidaires Finances regrette le changement de nom de l'ALPAF au 1^{er} janvier 2025 qui devient Action Sociale Finances Logement (ASFL).

L'ALPAF était facilement identifiable pour les agents et agentes des ministères économiques et financiers.

En conséquence et en cohérence avec les positions prises à l'encontre de la création de la fédération, la délégation **Solidaires Finances** a voté **CONTRE** les nouveaux statuts.



Approbation du rapport d'activité et des comptes de l'association 2023

Solidaires Finances s'est **ABSTENUE** sur ces deux points en regrettant la baisse continue des subventions et reste inquiète quant à l'avenir des activités de l'association.

Réservation de logements

En 2023, l'ALPAF a réservé 101 logements (56 en Île-de-France et 45 en province).

D'importants projets de réservations ont eu lieu en Outre-Mer (Mayotte, Guyane et Guadeloupe).

Les services de l'ALPAF ont réservé 53 logements depuis le début de l'année 2024.

Des projets de réservation sont en cours, aussi bien dans la région francilienne (Vincennes, Levallois-Perret, Pantin, Montreuil, Boulogne...) qu'en région (Lyon, Bordeaux et Toulouse).

Attribution de logements

642 logements meublés et 679 logements vides ont été attribués en 2023.

L'ALPAF souhaite travailler plus étroitement avec les différentes directions du ministère concernées par les recrutements afin de mieux anticiper les besoins en matière de logements meublés où les taux d'occupation sont très élevés.

Pour faire face à cette demande, l'ALPAF a réservé 10 logements meublés dans le 13^e arrondissement de Paris auprès du bailleur Hénéo.

Les délais d'attributions restent relativement rapides : 81,30 % des agent-es sont logé-es en moins de six mois suivant leur demande (et 60 % en moins de 3 mois).

Toutefois, bien que cela soit assez rare, l'ALPAF regrette que certains collègues ne pensent pas à annuler leur demande de logement meublé (lorsqu'ils ont trouvé par eux-mêmes), pénalisant ainsi d'autres collègues en attente.

Activités aides et prêts

Les retards de traitement des dossiers connus fin 2023 ont été résorbés.

Le nombre de demandes d'aide à la propriété est en forte baisse à la suite de la hausse des taux d'intérêt.

Le montant de cette aide a été revalorisé au 1^{er} janvier 2024.

A contrario, les demandes de prêt complémentaire connaissent une augmentation significative.

L'aide au logement étudiant connaît un fort succès.

La prochaine Assemblée générale de l'ALPAF se tiendra le jeudi 19 décembre 2024.

Auparavant, une commission de travail devrait être convoquée le 3 octobre 2024.